

La ville d'Ifs

VOUS AIDE



DOSSIER DE DEMANDE
DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



WWW.VILLE-IFS.FR



La démarche

Dans une démarche de respect de l'environnement et de développement des déplacements doux, **la Ville d'Iffs aide les ifois dans l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)** depuis 2018.

Celle-ci correspond aujourd'hui à **10 % du montant d'achat du VAE dans un plafond de 150 €**.

D'autres aides sont possibles en complément de celle proposée par la Ville d'Iffs.

En effet, la Communauté urbaine Caen la mer abonde la subvention de 50 € supplémentaire (selon le revenu fiscal de référence).

Également, l'État accorde une aide pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb.

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'aide est comprise entre 300 € à 400 € suivant le revenu fiscal de référence (14 089 €).

Pour plus d'informations : economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

L'aide de l'État est réservée aux seules personnes physiques non redevables de l'impôt sur le revenu.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La participation de la Ville s'adresse aux Ifois.

- L'aide est attribuée pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb ;
- L'aide est accordée aux foyers ifois dont le revenu de référence est inférieur à 24 000 € pour une personne seule, auxquels s'ajoutent 12 000 € par part fiscale supplémentaire ;
- L'octroi de l'aide se fait par foyer, au sens de l'adresse et du logement (deux aides par foyer et par an) ;
- Les bénéficiaires s'engagent à conserver le vélo subventionné pour une durée de trois ans minimum.

PIECES JUSTIFICATIVES

- Facture acquittée indiquant la date d'achat de moins de trois mois ;
- Dernier avis d'imposition ;
- Dans le cadre d'une demande sollicitée par un jeune de 18 à 25 ans rattaché au foyer fiscal de ses parents, l'avis d'imposition à fournir sera celui du ou des parents ;
- Pièce d'identité du demandeur en cours de validité ;
- Justificatif de domicile datant de moins de deux mois (quittance loyer, facture EDF...) ;
- Attestation sur l'honneur d'engagement du bénéficiaire à conserver le vélo au moins 3 ans ;
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire.

Pédaler plus loin

LA MAISON DU VELO

La Maison du Vélo accueille quelques services comme :

- La location de vélo à la semaine ou au mois, pour tester les avantages de la circulation à vélo
- La consigne sécurisée de vélo, pratique à côté de la gare !
- Le marquage bicycode pour éviter le vol ou la perte de votre vélo
- Des ateliers pour apprendre à réparer son vélo
- Des balades et sorties à vélo en groupe

CONTACT 54 quai Amiral Hamelin 14000 CAEN - Tél. 02 31 34 45 70 - www.maisonduvelocaen.fr

SERVICE VÉLOPARK

Vélopark est un service de stationnement de vélo proposé par Twisto. Situés à proximité des principales lignes du Réseau, les Véloparcs permettent aux cyclistes de stationner leurs vélos en toute sécurité et à l'abri des intempéries. Disponible 24h/24 et 7j/7, le service Vélopark est composé de 5 abris de 10 à 18 places idéalement situés. Ce service est gratuit pour les abonnés Véloloc et les abonnés annuel et mensuel Twisto. Pour tous les autres utilisateurs, le service ne coûte que 20 €/an.

SERVICE VÉLOLOC

Des vélos à assistance électrique sont proposés à la location longue durée par le réseau Twisto pour des périodes de 6 mois ou 1 an. 400 vélos à assistance électrique vous sont proposés à la location. Un dépôt de garantie de 400 € (non encaissé) vous sera demandé. Une fois loué, c'est la liberté : pas de contrainte d'horaire, ni de difficulté de circulation. Votre vélo est à disposition à tout moment pour vous rendre en cours, au travail, faire vos courses ou vous balader !

SERVICE VÉLOLIB

Le service Vélolib propose 230 vélos avec assistance électrique répartis sur 23 stations. La tarification à la journée est de 1 €/heure (inscription gratuite) et celle à l'année de 1 €/heure avec la première heure gratuite (frais d'inscription de 24 €). Un dépôt de garantie de 400 € (non encaissé) vous sera demandé.

CONTACT Twisto - Centre Relation Clients - 15 rue de Geôle 14053 CAEN - Tél. 02 31 15 55 55 - www.twisto.fr



MAISON DU VÉLO

twisto



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE



HÔTEL DE VILLE

Esplanade François Mitterrand - BP 44 - 14123 IFS

Tél. : 02 31 35 27 27 • infos@ville-ifs.fr

WWW.VILLE-IFS.FR

DEMANDE DE PARTICIPATION A COMPLETER ET SIGNER

Je soussigné(e)....., domicilié(e) à Ifs,
demande l'attribution de la participation financière par la Ville d'Ifs pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'attribution citées dans le dossier
et mentionnées dans la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2023.

À Ifs, le Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONSERVER PENDANT 3 ANS LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE S'IL BÉNÉFICIE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE D'IFS

Je soussigné(e).....

domicilié(e).....

Tél. : Mail :

Acquéreur d'un vélo à assistance électrique, je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature
de la convention de subvention :

- À apporter la preuve que je sois bien en possession du vélo à assistance électrique
aux services de la Ville d'Ifs qui en feront la demande
- Et dans l'hypothèse où ledit vélo aidé viendrait à être revendu à un tiers dans le délai imparti,
la Ville se réserve le droit d'engager une action pour récupérer la subvention versée.

Fait à Ifs, le Signature

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de la Ville d'Ifs. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné au contrôle de l'éligibilité du demandeur et au paiement de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Les destinataires des données sont les agents du cabinet du Maire, du service comptabilité de la Ville et du Trésor public, le cas échéant la Direction générale et la direction des affaires juridiques de la Ville. Les données ainsi recueillies sont conservées 3 ans.
En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'Ifs - Esplanade François Mitterrand - 14123 IFS.

**Dossier à retourner ou à déposer : Cabinet du Maire
HÔTEL DE VILLE - Esplanade François Mitterrand 14123 IFS - infos@ville-ifs.fr**

LES AIDES SERONT OCTROYÉES DANS LA LIMITE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE TOTALE DÉFINIE CHAQUE ANNÉE POUR CETTE OPÉRATION.